



NOTE CONCEPTUELLE DE LA CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES 2013 (JMZH 2013)

ONG MEMBRES:

ABDESC

AVP-Bénin

BEES

CESABEC

CIPCRE-Bénin

CREDI

DCAM/BETHESDA

Eco-Ecolo

GRABE-Bénin

IDID

JCI Bénin

Nature Tropicale

VADID

1. INTRODUCTION

La **Convention sur les zones humides** est un traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971 dans la ville iranienne de Ramsar, sur les bords de la mer Caspienne. Généralement connue sous le nom de Convention de Ramsar, elle est entrée en vigueur en 1975 et compte, au 5 décembre 2012, un total de 163 Parties contractantes. En commémoration de la signature de cette convention, le 2 février est déclarée Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH). Chaque année, cette journée est donc une occasion pour lancer des actions de sensibilisation du grand public aux valeurs, rôles, importances et avantages des zones humides. Le Bénin a ratifié la convention le 24 janvier 2000 et compte aujourd'hui au total 4 sites d'importance internationale avec une superficie totale de 1.179.354 hectares.

La convention de Ramsar définit les zones humides comme *«des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres.»*

2. CONTEXTE

Du fait de leur productivité, les zones humides ont longtemps été considérées comme des ressources inépuisables et sont donc soumises à de très fortes pressions et dégradations. Environ 60% des zones humides dans le monde ont été détruites au cours du siècle dernier, la plupart à cause du drainage (pour l'agriculture), de la pollution, des barrages, etc. Au Bénin, les ressources en eau des zones humides sont fortement menacées. Par exemple, l'utilisation des techniques de pêche traditionnelle comme les « acadja » renforce l'alluvionnement et le comblement massif des plans d'eau : cas du lac Ahémé et de la lagune de Porto-Novo. En 2012, le Lac Nokoué a reçu le prix *Globe Gris* du Réseau Mondial des Zones Humides ; prix qui met en évidence le danger qui pèse sur ce plan d'eau, et pose la problématique de sa dégradation poussée. Autrefois redouté pour sa profondeur, le lac Ahémé a connu une réduction sans précédent de sa profondeur et de sa superficie du fait du comblement de son lit favorisé par la destruction de la ceinture de mangrove autrefois présente sur ses berges. Ces tendances de dégradation des zones humides auront à long terme des conséquences irréversibles sur la disponibilité de l'eau et sur l'équilibre hydrologique du pays mais aussi des impacts socio-économiques négatifs sur la population. Le lancement officiel, le jeudi 20 Décembre 2012, de l'étude de faisabilité du Programme Intercommunal de Réhabilitation du lac Ahémé (PIRA) et de ses chenaux, par le Premier Ministre béninois Pascal Iréné Koukpaki sous la supervision du chef de l'Etat Boni Yayi, est une

reconnaissance des menaces sérieuses sur nos zones humides et de l'urgence des actions pour leur restauration.

Pour cette édition 2013, la thématique retenue est « **Les zones humides protègent l'eau** ». Ce thème fait donc **le lien entre les zones humides et la gestion de l'eau**. En effet, ces zones agissent comme régulateurs et fournisseurs d'eau. En conséquence, la gestion de l'eau et « l'utilisation rationnelle des zones humides » sont inextricablement liées. De même, en faisant de **2013 l'année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau**, l'Assemblée Générale des Nations Unies reconnaît que l'eau est une ressource vitale dont l'exploitation doit être durable.

3. OBJECTIFS ET CIBLES DE LA JMZH 2013

L'objectif principal de la célébration de la JMZH 2013 est de contribuer à une prise de conscience sur l'importance des zones humides en général et dans la gestion de l'eau en particulier en rappelant les objectifs fixés depuis 42 ans par la Convention de Ramsar et en faisant comprendre que « **sans les zones humides, il n'y a pas d'eau** ».

La thématique permettra de mettre en exergue de nombreuses questions : En quoi les zones humides protègent l'eau ? Quelle est la place de l'eau et des milieux aquatiques dans notre société ? Les acteurs de la gestion de l'eau : qui sont-ils ? Quels choix de gestion de l'eau pour nos zones humides ? Quels outils de gestion ? Quelles sont les clefs d'une gestion durable de l'eau et des zones humides au Bénin ?

Les communes ayant la compétence de la gestion des ressources naturelles de leur territoire, pour cette édition 2013, les responsables en charge de la gestion décentralisée des zones humides sont ciblés. Ainsi ces élus locaux seront emmenés à mettre en place **un Forum des Maires pour la conservation des zones humides**. De même, les responsables intervenant dans la mise en œuvre des politiques liées à l'eau et aux zones humides au niveau central ainsi que les populations riveraines seront sensibilisées sur l'importance de ces zones et leur gestion durable.

4. RÉSULTATS ATTENDUS DE LA JMZH 2013

La célébration de la JMZH 2013 permettra d'aboutir aux résultats ci-après :

- ✓ Les élus locaux des départements de l'Ouémé (Site Ramsar 1018) et du Mono (Site Ramsar 1017) sont sensibilisés sur leur rôle dans la protection des zones humides au Bénin ;
- ✓ L'Etat central est plus sensibilisé sur son rôle à mieux impliquer les populations riveraines des sites et les ONGs ;
- ✓ Le Forum des maires pour la conservation des zones humides est constitué pour chacun des sites Ramsar : 1018 (Basse Vallée de l'Ouémé, Lac Nokoué, Lagune de Porto Novo) et 1017 (Lac Ahémé, Lagune côtière, etc.);
- ✓ Les Maires ont pris un engagement formel pour la conservation de ces zones humides.

5. ACTIVITES POUR LE SITE RAMSAR 1018

Les principales activités prévues pour le Site Ramsar 1018 sont :

N°	Activités	Date	Horaires	Lieu
1	Séance préparatoire des SG des Mairies	30-janv	15h-18h	CIPCRE-Bénin
2	Forum des Maires pour la conservation des ZH	1 ^{er} fév.	08h-12h	Hôtel Le Palais (Berge lagunaire de Porto-Novo)
3	Visite guidée sur la Lagune de Porto-Novo	1 ^{er} fév.	12h-13h	Lagune de Porto-Novo
4	Exposition sur les Zones Humides au Bénin	1 ^{er} fév.	12h-18h	Hôtel Le Palais (Berge lagunaire de Porto-Novo)
5	Plan média (émissions radio et TV, autres média)	janv.- fév.	PM	PM

Le Président de Coalition Verte ;

Maximin DJONDO.-

COALITION VERTE

Enregistrée sous le N° 2012/130/SG/STCCDI/SA du 11/12/2012

01 BP 287 Porto-Novo ; Tel : (+229) 97 16 78 35 / 97 11 64 09 / 95 89 02 56 / 97 19 46 28 ; E-mail : coalitionvertebenin@gmail.com